



PREFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE  
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

POLE ANIMATION ET DEVELOPPEMENT DU LIEN SOCIAL

Affaire suivie par : Sandrine CORRIOL

Tél. : 04 92 30 37 76

Fax : 04 92 30 37 30

Courriel : sandrine.corriol@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Digne-les-Bains, le 17 décembre 2015

**La Directrice Départementale de la Cohésion  
sociale et de la Protection des Populations  
Des Alpes-de-Haute-Provence**

à

Mesdames, Messieurs les tuteurs,  
Mesdames, Messieurs les administrateurs  
Mesdames, Messieurs les conseillers

**OBJET** : Formation du Réseau des tuteurs des volontaires en service civique

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine formation des futurs tuteurs, tuteurs débutants et tuteurs confirmés auprès des volontaires en service civique,

**le jeudi 25 février 2016**

de 9h30 à 17h00

à la DDCSPP

Rue Pasteur

04000 DIGNE LES BAINS

*(Ex Hôpital Charles Romieu. Au bout du pont sur la Bléone pour sortir du centre ville en direction d'Aix Marseille, prendre à droite l'ancienne montée de l'hôpital qui monte dans la colline. Parking derrière le bâtiment)*

**Inscription en ligne** <https://www.inscription-facile.com/form/2vGCZyh4nGAuzsLyh2An>

Cette formation sera co-animée par la Ligue de l'enseignement et l'association Unicité.

Seront abordés le cadre réglementaire, le rôle et la posture du tuteur, les engagements de la structure, les échanges de pratiques sur l'accompagnement des volontaires, les procédures et les outils à mettre en œuvre dans les processus de suivi et d'évaluation.

**En fonction de l'expérience des participants dans l'accompagnement (première expérience ou perfectionnement) deux groupes seront constitués pour répondre au plus près des préoccupations de chacun.**

Les tuteurs peuvent se faire accompagner d'un de leurs administrateurs le cas échéant, et en cas d'indisponibilité de leur part, cette journée reste ouverte à un représentant de la structure qui pourra faire le lien avec le tuteur mais la présence effective du tuteur désigné reste la solution la plus adaptée.

Les frais de déplacement et de repas restent à votre charge et afin de rendre cette journée plus conviviale, je vous invite à prévoir un repas tiré du sac que nous pourrions prendre en commun sur place.

Comptant sur votre participation, et en vous remerciant de votre implication auprès de la jeunesse, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La directrice départementale  
de la cohésion sociale et  
de la protection des populations  
des Alpes-de-Haute-Provence  
**Mireille DERAY**